

**Commune de MONTMEYRAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D170328-10**

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2017

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Pierre LOUETTE (procuration à Alain TERRAIL)

**Secrétaire de séance** : Isabelle VATANT

**OBJET : Taxes locales – Vote des taux**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu le budget 2017,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 928 237 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9,49%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,53 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,13 %

Vote

Conseillers présents ..... 15

Conseillers représentés ..... 3

Ayant voté pour ..... 18

Ayant voté contre ..... 0

S'étant abstenu ..... 0

**Pour extrait conforme**

Fait à MONTMEYRAN, le 29 mars 2017

Le Maire, Bernard BRUNET